

AVIS PUBLIC

Conformément à la loi, prenez avis que le conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté, lors de sa séance ordinaire du 25 août 2026, la résolution suivante :

« MODIFICATION DES HEURES DE SERVICE DU SERVICE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UNE PÉRIODE PILOTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé, par la résolution numéro 256-0626, la mise en place d'une période pilote temporaire afin de tester une bonification des heures de service du service du transport et de la mobilité ;

CONSIDÉRANT que la période pilote vise notamment la prolongation des heures de service en soirée et l'ajout d'une offre de service le samedi ;

CONSIDÉRANT l'article 48.24 de la Loi sur les transports, lequel prévoit qu'une modification d'horaire peut être faite par résolution de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR MICHELLE CHAMPAGNE
ET RÉSOLU :**

De fixer les heures de service du service du transport et de la mobilité, dans le cadre de la période pilote temporaire, à compter du 5 octobre 2026, comme suit :

- Du lundi au samedi ;
- De 7 h à 20 h.

D'autoriser la publication des avis publics ainsi que les dépenses afférentes.

ADOPTÉ »



La greffière-trésorière et directrice générale
MRC de Brome-Missisquoi
Mélanie Thibault